

Autorisation d'enregistrement et d'utilisation de l'image et de la voix

Informations de l'adhérent

Nom de l'adhérent :

Prénom de l'adhérent :

Date de naissance :

Représentants légaux (pour les adhérents mineurs uniquement)

Noms et prénoms des représentants légaux :

Liens avec l'enfant :

En cas de participant mineur, l'autorisation doit être signée par les titulaires de l'autorité parentale.

À défaut de double signature, le signataire certifie être titulaire de l'autorité parentale et agir avec l'accord de l'autre titulaire.

Utilisation de l'image et de la voix pour la communication de l'association

☐ J'autorise l'association La Jeanne d'Arc de Bruz à fixer, enregistrer, reproduire, représenter et diffuser l'image et la voix de l'adhérent, dans le cadre des activités de l'association pour les besoins de communication de l'association.

Cette autorisation inclut la possibilité d'adapter les images et vidéos.

Les images et vidéos pourront être utilisées sur les supports suivants :

- Site internet de l'association
- Réseaux sociaux (Facebook, Instagram, etc.) accessibles au public
- Affiches, flyers, brochures
- Vidéos de présentation ou de promotion de l'association

Cette autorisation est consentie à titre gratuit, pour une durée de 10 ans, et pour une utilisation non commerciale.

L'association s'engage à utiliser ces images et vidéos dans le respect de la vie privée et de la dignité de l'adhérent.

Conformément au RGPD, ce consentement peut être retiré à tout moment par demande écrite adressée à l'association. Ce retrait s'appliquera aux futures utilisations. L'association s'engage, dans la mesure du possible, à retirer les contenus diffusés sur ses propres supports (site internet, réseaux sociaux, etc.).

Toutefois, ce retrait ne pourra pas avoir d'effet sur les contenus déjà diffusés ou partagés par des tiers ou sur lesquels l'association n'a plus de maîtrise.

OU

☐ Je n'autorise pas ces utilisations.

Captation et diffusion des spectacles/galas de fin d'année

Lors des spectacles/galas de fin d'année lorsqu'une captation vidéo est réalisée, la participation aux spectacles/galas est conditionnée à l'acceptation de cette captation.

☐ J'autorise l'association La Jeanne d'Arc de Bruz à fixer, enregistrer et utiliser l'image et la voix du participant dans le cadre de la captation des spectacles/galas. Cette captation vidéo peut :

- Être remise aux participants pour un usage strictement privé et familial
- Être utilisée lors d'événements de l'association
- Être utilisée pour les besoins de communication de l'association dans les conditions définies précédemment dans la partie « Utilisation de l'image et de la voix pour la communication de l'association »

Je reconnais que :

- Lorsqu'elle est fournie aux participants/adhérents, la vidéo est fournie pour un usage privé uniquement
- Toute diffusion publique de cette vidéo par un participant/adhérent est interdite

Ainsi, il est strictement interdit aux participants/adhérents de :

- Publier la vidéo, même partiellement, sur les réseaux sociaux
- Diffuser la vidéo sur internet (YouTube, site internet, etc.)
- Partager la vidéo dans des espaces publics ou ouverts

OU

☐ Je renonce à la participation aux spectacles/galas.

Je certifie que les informations renseignées sont exactes.

Date et signature(s) :